

POL FABER,

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RECYMA



« Au Luxembourg, nous aurions besoin d'une quinzaine de décharges pour déchets inertes. Pour l'instant, nous n'en avons que la moitié et, lorsque nous envisageons d'étendre ce réseau, nous nous confrontons à plusieurs problématiques.

D'abord, la création d'une décharge est mal perçue et génère certaines réticences de la part des autorités communales comme des habitants. Pourtant, nous n'avons jamais reçu aucune réclamation après avoir mis en place une décharge. Deuxième problème: les zones où l'on peut actuellement réaliser

des décharges sont limitées car certains des terrains éligibles sont parfois protégés. Pour pouvoir augmenter le nombre de terrains exploitables, il faudrait que l'administration de l'Environnement élargisse les critères de sélection.

Ensuite, on parle de surfaces de 30 ou 40 ha dont la probabilité qu'elles soient réparties entre une cinquantaine de propriétaires est grande. Si l'un d'eux refuse de céder son terrain, le projet risque d'avorter. Les négociations peuvent prendre des années.

Le temps d'exploitation d'une décharge est finalement plus court que le temps nécessaire pour trouver un terrain et négocier avec les propriétaires. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours à la traîne. Un autre volet, conjoncturel celui-ci, est que la construction explose et que la loi limite la hauteur des bâtiments. Or, les étages que nous ne pouvons pas construire en hauteur, nous devons les construire en sous-sol, donc il faut excaver. Là encore, il faudrait assouplir la législation et s'inspirer des Pays-Bas, par exemple, où les parkings sont placés sur les toits des immeubles ».